

## AVERTISSEMENT SOLENNEL

### COMMUNIQUÉ du Comité National de l'Enseignement Catholique 18 avril 2011

Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) a examiné la situation de la rentrée scolaire 2011 dans les établissements catholiques en tenant compte à la fois des besoins incompressibles en nombre d'emplois d'enseignants pour assurer l'application du contrat d'association qui lie les établissements à l'Etat et des mesures d'économie budgétaire à assurer pour participer au redressement des finances publiques du pays.

Le CNEC constate :

- les difficultés insurmontables créées par le nombre très élevé de suppressions d'emplois dans l'enseignement privé alors même qu'il ne dispose d'aucun surnombre et que tous les maîtres sont devant élèves.  
Ces difficultés touchent les établissements en zone à faible démographie au risque de faire disparaître le maillage territorial, les établissements en zone fortement peuplée avec des classes chargées en effectifs, et même les établissements ouverts en zone sensible au titre du plan « Espoir-banlieues ».
- l'impossibilité de plus en plus criante de répondre favorablement aux demandes des jeunes et des familles, faute de moyens.
- le non respect par le gouvernement de la décision du Parlement de diminuer de 300 emplois en valeur annuelle la suppression d'emplois exigée de l'enseignement privé. L'amendement voté au Sénat, adopté par la Commission Mixte Assemblée nationale - Sénat, validé par le Conseil Constitutionnel, n'est que partiellement appliqué, à hauteur de 100 emplois.
- la prise en compte trop restreinte de deux mesures seulement parmi les propositions structurelles alternatives proposées par l'Enseignement catholique et visant à permettre l'équilibre offre de formation / emplois / économies.

Cet état de fait appelle de la part du Comité National de l'Enseignement Catholique vigilance, recommandations et avertissement :

- vigilance pour assurer la rentrée 2011 sans repli de l'offre de formation en réponse à la demande des familles,
- recommandations aux établissements et aux instances académiques de l'Enseignement Catholique de travailler dès maintenant à la préparation de la rentrée 2012 en indiquant l'incompressible,
- avertissement solennel aux pouvoirs publics de la volonté unanime des partenaires de l'Enseignement Catholique de faire respecter la loi Debré et le contrat d'association.

Le CNEC demande au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique de veiller avec la plus grande fermeté au respect des principes ainsi rappelés dans ses relations avec les autorités publiques.